



FICHE TECHNIQUE

152404

JET ORANGE

POLISH, LUBRIFIANT, BRILLANTEUR
pour MATÉRIAUX PLASTIQUES ET COMPOSITES
AVEC SILICONES

JET ORANGE est une préparation conditionnée en boîtier aérosol à base d'agents nettoyants, de fonctions protectrice et de brillantage.

CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

| | |
|-------------------|---|
| Etat physique | : LIQUIDE LIMPIDE |
| Masse volumique | : 725 G/L \pm 20 G/L |
| Réaction chimique | : NEUTRE |
| Point d'éclair | : INFÉRIEUR A 21°C AFNOR COUPE FERMÉE |
| Inflammabilité | : POINT D'ECLAIR INFÉRIEUR A 21°C CLASSE A1 |
| Odeur | : ORANGE |
| Couleur | : INCOLORE |
| Gaz propulseur | : PROPULSEUR HYDROCARBONE |



PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

JET ORANGE est un **nettoyant lustrant hydrophobe** à fonction antiallure pour le nettoyage, la rénovation et la protection des skaïs, meubles métalliques, tableau de bord, intérieur de véhicules, surfaces stratifiées, etc.

JET ORANGE nettoie et fait briller en quelques secondes et durablement les plastiques. Evite le séchage des gouttes d'eau boueuses sur les supports plastiques.

JET ORANGE est utilisé par les garages, concessions automobiles, récupérateurs de pièces automobiles ou dans l'industrie pour les bâtis de machines ou capots de protection, pour la maintenance des supports mobiliers, dans les halls d'exposition des matériels neufs ou d'occasion, etc...

MODES ET DOSES D'EMPLOI



UTILISATION POSSIBLE EN PULVÉRISATION
TÊTE EN HAUT OU TÊTE EN BAS

- Pulvériser uniformément à une distance de 20 cm une fine pellicule sur les surfaces directement sur un chiffon sec et non pelucheux.
- Étaler uniformément afin de nettoyer et imprégner la surface à l'aide d'un chiffon non pelucheux.
- Terminer l'application en utilisant un chiffon propre et sec légèrement imprégné de polish pour lustrer et développer de la brillance.

RECOMMANDATIONS



H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P261 Éviter de respirer les aérosols. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 oC/ 122 oF.

Conserver et utiliser à l'écart de toute flamme ou source de chaleur, d'ignition et d'étincelles, appareil électrique en fonctionnement.

Ne pas fumer.

Conserver hors de la portée des enfants.

Ne pas utiliser dans une atmosphère confinée.

Procéder par de brèves pressions sans pulvérisation prolongée.

Bien ventiler après usage.

Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné.

Ne pas laisser à la portée des enfants.

Toujours effectuer au préalable un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés, notamment des surfaces sensibles, matières plastiques, peintures insuffisamment réticulées.

| |
|-------------------------------|
| EXTRAIT CONDITIONS DE VENTE : |
|-------------------------------|

Assurance qualité iso 9001

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la **date limite d'utilisation optimale conseillée (DLUOC) est de un an**. En conséquence l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

Nota : Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27/03/1987 mis en vigueur au 01/01/1988.